

Préprojet d'écolieu

Par Benjamin LISAN, début de septembre 2018

« **Je ne suis en compétition avec personne. Je n'ai aucune envie de jouer le jeu d'être mieux que quiconque. J'essaie seulement d'être meilleur que la personne que j'étais hier** », Anonyme.

« *Sois le changement que tu veux voir dans le monde* », Gandhi

« *Et puis un jour, tu oses ... Et puis un jour, tu t'en fous ... Et puis un jour, tu dis non ..., Et **puis un jour, tu vis pour toi !*** ».

« **Le courage c'est d'être soi-même, chaque jour, dans un monde qui vous dit d'être quelqu'un d'autre** ».

1 Introduction

Il n'est pas facile de créer et de vivre dans un écolieu ou écovillage _ car il y faut certaines qualités humaines que je décrirais. Pourtant j'ai rédigé ce document en espérant être prêt un jour financièrement, psychologiquement et moralement pour la création de cet écolieu dont je rêve.

2 Pourquoi un écolieu

Le but peut être de vivre heureux, dans un lieu discret, et en suivant certaines règles, que nous expliciterons plus loin, pour tenter de se protéger de :

- 1) La folie et/ou de l'extrémisme des hommes, dont de l'ego et du narcissisme non maîtrisé de certains d'entre eux (des personnes souffrant d'un « trouble de la personnalité narcissique », i.e. d'un narcissisme dysfonctionnel).
- 2) La violence psychique et physique, l'arbitraire ..., causés par certains hommes sur d'autres hommes.
- 3) La perversité ou/et de la psychopathie de certains d'eux.
- 4) La relation employeur-employé, réduite à juste une relation strictement utilitariste, où le seul lien ou échange, entre les deux, est celle uniquement du « travail contre salaire » (où tout sentiment humain de respect mutuel et de **solidarité sincère entre les deux**, est exclu).
- 5) L'exploitation, le fait d'être poussé aux limites dans notre activité, jusqu'à l'épuisement, soumis à des pressions psychologiques extrêmes et intolérables, dans le monde du travail.

Au contraire, nous souhaitons un lieu ou une communauté où ses habitants peuvent bénéficier d'une ambiance humaine, chaleureuse, **bienveillante**, y compris au travers de notre travail et activité sur place.

Un lieu où, s'il y existe des relations employeurs-employés, **l'employé y est vraiment respecté et où il y règne une vraie relation de confiance, entre tous, y compris entre employeurs-employés, où les employés ou les membres de la communauté sont responsabilisés (rendus adultes, autonomes, valorisés)**.

Un lieu où l'on contribue à développer **l'empathie de chacun**, afin que chacun puisse savoir se mettre à la place des autres, puisse ressentir ce qu'autrui ressent.

Un lieu basé sur la bienveillance entre les membres de cette communauté et où les gens fragiles puissent être protégés, respectés (et non pas considérés comme des outils au service des intérêts égoïstes d'autres membres du groupe).

Personnellement, je souhaiterais que la recherche de la sagesse, nous guide au sein de cette communauté.

Rechercher la sagesse sous-entend que nous nous devons de réfléchir, avant chacune de nos actions, d'être prudent, au cours de l'accomplissement de celles-ci, de respecter les autres et d'avoir une éthique ou/et une conscience morale, en toute chose et en tout lieu.

3 Ma propre vision personnelle de cet écolieu « idéal »

Dans notre monde ici-bas, qui est souvent opposé à mes propres valeurs (de tolérance, de démocratie ...), je crois qu'il y a beaucoup de violences psychologiques, de non-respect d'autrui, à cause de beaucoup de personnes souffrant d'un narcissisme extrême (d'un trouble de la personnalité narcissique) ou /et d'un manque d'empathie ...

Je ne crois pas qu'on n'arrivera pas à transformer en profondeur le monde extérieur, en un monde sage, guidé par la sagesse, respectueux des autres (y compris de leur liberté, à condition bien sûr qu'ils respectent aussi la nôtre), un monde pacifique, inventif, créatif, sans cesse innovateur, progressiste (qui cherche l'amélioration du monde extérieur, sans fin, pour plus de bonheur et une meilleure santé (physique, psychologique) pour chaque être humain) ...

Je pense que **vous devez contribuer à améliorer le monde qui nous entoure, grâce d'abord par notre propre exemple**, par la recherche constante (perpétuelle) de notre propre amélioration intérieure, tout en restant personnellement humble.

Je crois que la guerre est le pire et le dernier des recours _ du fait que la guerre est porteuse d'injustices et donc du désir de revanche et de vengeance, ce dernier étant porteur d'autres guerres à venir _, qui ne peut être envisagé, que seulement si tous les autres recours non violents _ médiation, les démarches de conciliation, d'arbitrage, de bons offices, d'entremise, d'intercession_, jusqu'aux derniers, ont été épuisés / ont échoué.

Être non-violent (par principe philosophique) ne veut pas dire que l'on soit naïf ou bisounours, ne veut pas dire qu'on ne doit pas défendre légitimement sa vie et ses intérêts, quand ils sont lésés. Dans certains cas la légitime défense peut se justifier. Être gentil ou éthique ne veulent pas dire être naïf et tout accepter béatement.

Lors de la création d'une communauté _ pourtant basée sur des valeurs morales fortes, voire sur une haute spiritualité _, ce que je redoute le plus sont les personnes qui n'acceptent pas le rejet de leurs idées, voire qui le ressentent comme une humiliation ou un affront à leur honneur, et celles qui tentent d'imposer les leurs de force ou de manière plus sournoise en passant par la manipulation. Et c'est que nous devons éviter par l'adoption, par toutes les membres de la communauté, d'une règle ou charte de vie commune permettant d'éviter de telles dérives.

Je recherche des personnes honnêtes, généreuses, solidaires, bienveillantes, prêtes à aider autrui, même quand c'est difficile, des personnes aussi réfléchies, humbles ou modestes (qui ne cherchent pas à se mettre en valeur à tout prix), curieuses et ouvertes, aimant se cultiver. Il est important que les membres se connaissent aussi eux-mêmes (au sens du « connais-toi toi-même » de Socrate, concernant nos forces et faiblesses, afin d'avoir des meilleures relations avec autrui).

4 Charte éthique (exemples d'écocharte)

Voici six "valeurs" pouvant servir à rédiger une Charte :

L'AUTONOMIE

La volonté à se prendre en charge par soi-même et en interdépendance avec les autres la capacité à être responsable, en assumant les conséquences de ses actes ; l'autonomie collective en matière économique et énergétique.

LA CONVIVIALITÉ

Plus que « l'acceptation d'autrui », c'est l'accueil ouvert, bienveillant, fraternel et chaleureux, abordant l'autre avec ses différences par la recherche de relations pacifiées le couple, la famille, la « tribu », laboratoires de la convivialité, doivent pouvoir s'épanouir harmonieusement dans un écovillage.

● L'OUVERTURE

A tous les habitants de la région, au milieu social, économique, culturel et aux institutions locales par la recherche de partenariats et à l'ensemble du « mouvement alternatif » qui veut vivre et à travailler autrement.

● LE RESPECT

DE LA NATURE par des comportements fondamentalement écologiques, au sens global et local du terme;

DES AUTRES, sans vouloir leur imposer ses convictions, en offrant simplement l'exemple de son propre vécu - consensus dans les prises des décisions - capacité d'écouter l'autre, dans un dialogue franc et authentique respect des engagements pris - modalités pour gérer les conflits et en dégager tout le potentiel re-créateur ;

DE SOI-MÊME : refuser tout ce qui peut dégrader l'être humain comme l'alcoolisme et la drogue - progresser en se remettant en question.

● LA SOLIDARITÉ

Favoriser un fonctionnement équitable plutôt que caritatif ; aide du groupe à ceux qui assument une activité nouvelle et difficile, solidarité active avec tout ce qui lutte pour une vie meilleure ; favoriser la création d'autres types d'écovillages.

● LA LIBERTE DE CROYANCE INDIVIDUELLE

Esthétique, éthique ou spirituel, le dépassement de soi est d'un autre domaine que celui appréhendé par la raison et les sensations l'écologie intérieure est une expérience individuelle et indicible. Amour, Vérité, Justice ou Divin, ces aspirations à un autre « ordre du monde » sont à aborder librement, à partir des religions établies ou non, d'une démarche de développement personnel « laïque », ou d'une volonté d'expression artistique; l'écovillage doit pouvoir devenir un lieu ouvert d'échanges et d'expérimentations ; la liberté de conscience étant un processus individuel, cela implique le respect de celle des autres pour autant qu'elle ne compromet pas la biodiversité culturelle des écovillages.

4.1 La charte éthique proposée pour l'écolieu

Son but est d'améliorer l'efficacité des actions et la cohésion du groupe, la bonne entente entre les membres de la communauté et permettre sa pérennisation.

Plus que de suivre, à la lettre, ces règles de bonne conduite, il est important d'acquérir l'état d'esprit de cette charte, la **1^{ère} règle étant respect mutuel entre membres.**

4.1.1 Respect des habitants et de ce qui nous entoure

- Respect des habitants entourant l'écolieu (respect des institutions, des villageois, de leurs biens ...).
- Essayer de s'intégrer dans la vie régionale (éventuellement faire parti des associations et clubs locaux) ?
- Respect des sites qui nous entoure (l'écolieu doit respecter les paysages. Il ne doit pas être un dépotoir. Il doit être beau).
- Vivre éventuellement selon le rythme local (pas d'impatience).
- Pas d'esprit de compétition, prendre le temps d'apprécier l'instant présent (carpe diem), notre environnement, le village, la région,
- Respecter les habitudes locales, ne pas choquer (pas de critiques négatives des villageois, pas de tenues provoquantes, de nudismes, si les habitants locaux ne sont pas préparés ...)
- Obtenir l'accord des sujets photographiés avant de les prendre en photo.
- Respecter nos engagements et promesses.
- Réfléchir sur les conséquences de nos actes (si l'on jette quelque chose, en étant prudent dans votre communication, sachant que toute chose n'est pas bonne à dire ... sans réflexion préalable).

- Emporter ou mieux recycler ses déchets, utiliser des emballages biodégradables, demander aux habitants quoi faire des déchets (dans certains cas, le village, des associations peuvent les récupérer), ne pas jeter ses mégots.
- Ne pas aggraver l'érosion, par un mauvais système cultural, notre piétinement ...
- Ne pas ramasser les fleurs sauvages, plantes, en tout cas, d'une manière excessive, sans tenir compte des capacités de renouvellement de la flore (ou faune) locales. Respecter les arrêtés locaux en matière de protection de l'environnement ...
- Eviter de polluer les cours d'eau, les nappes phréatiques, par nos déchets, nos lessives, nos activités. Laver au savon ou avec des lessives biodégradables (mettre en place des systèmes de phyto-épuration ...).
- Ne pas déranger les animaux (ovins, bovins ...), dans les prairies ... (rester au loin). Ne pas traverser les propriétés privées, les champs, les prairies ...
- La communauté doit être totalement et constamment en règle par rapport à la loi.
- Elle doit être constamment à jour par rapport aux paiements des impôts, des taxes, des loyers, des factures à payer.
- Chaque membre doit respecter son corps, se soigner _ se faire vacciner, s'il y a lieu, ne pas attendre le dernier moment pour se soigner.
- Ne pas dépasser ses capacités physiques, ne pas se surestimer.
- Chaque membre doit être responsable pour tous.

4.1.2 Ethique de groupe

- Même si vous êtes fatigué, participer aux tâches collectives, telles que faire la cuisine (préparation des repas), servir les repas, faire la vaisselle, nettoyer les lieux communs, au moment de votre départ ...
- Être positif, ne pas critiquer les autres membres du groupe sans être constructif et être une force de proposition et d'action,
- Ne pas remettre en cause les choix, les objectifs, qui ont été adoptés, élues à l'unanimité, en assemblée des membres ...
=> Ne pas remettre en cause systématiquement les décisions des responsables, sans apporter de solutions positives, cela dans l'idée de vouloir contribuer à l'efficacité, à la solidarité et à la cohésion du groupe,
- Pas d'attaque personnelle (ad hominem), de diffamation,
- Pas de procès d'intention,
- Pas d'affirmation sans preuve,
- Pas d'écart de langage, d'insulte, de menaces ou de gestes menaçants, de violences, encore moins de viols,
=> Pas d'abus d'alcool,
=> Ne pas fumer dans les lieux clos,
=> Pas de drogues,
- Respecter le sommeil des autres (pas de bruit ou de lumière après que les membres marcheurs soient couchés ou après l'heure habituelle de l'extinction des feux située vers 22h ou avant 8h du matin (ou 6h, selon l'activité)),
- Pas d'animaux domestiques (chiens) en liberté, à cause du risque de perturbation de la faune (ou alors, il doit être gardés ...) ...
- Respect de votre promesse concernant l'activité, que vous avez promis d'accomplir, et les heures prévues pour cette activité.

La charte éthique de la communauté devra être admise et signée par chaque membre. Le non-respect de la charte peut signifier l'exclusion de la communauté (en particulier le non-respect des autres, les comportements portant atteinte à autrui, les insultes, les menaces, les violences, les vols, les viols etc. ...).

Le système de sanction se progressif : a) une mise à pieds (exclusion temporaire de la communauté), b) puis si le contrevenant récidive malgré les mises en garde de la communauté et une première mise à pied, exclusion définitive de la communauté. En cas de vol et de violence, la communauté peut, éventuellement, porter plainte contre le contrevenant.

Recommandations :

- La communauté doit être sous le statut juridique de l'association (loi 1901 en France, ASBL en Belgique ...). Par contre, s'il y a une activité commerciale au sein de la communauté, l'entité qui la gère doit être sous le statut juridique d'une

entreprise (SARL ? ...) ¹ et séparée de l'association (au niveau de sa gestion). Par contre, cette entité commerciale sera la propriété de l'association (de la communauté).

- Comme l'espèce humaine est une moyenne sociale mais traversées par des jeux de dominances (il y a des personnes naturellement plus dominantes que d'autres), nous devons prévoir des dirigeants, élus, par exemple, tous les 4 ans, lors d'une assemblée générale (AG) des membres de la communauté ².
- Le(s) dirigeant(s) doivent surtout choisis par leurs qualités humaines, en particulier de médiateur, de négociateur, pour ses qualités d'écoute et de compréhension, voire de confident, en qui tout un chacun peut avoir confiance. Cette autorité doit être utilisé au service du bien commun (public) et non pour ses propres intérêts égoïstes (il faut éviter les combats des chefs stériles, qui empoisonnent le fonctionnement de beaucoup d'associations et réseaux d'associations, surtout en France).
- La communauté est un lieu où, normalement, l'on doit se faire confiance. Si vous avez de gros problèmes, ne les gardez pas pour vous. Si vous avez un ami ou si vous connaissez un dirigeant, en qui vous avez confiance, mieux vaut vous confier à lui, concernant vos ennuis (avant d'en parler à toute la communauté). Il faut éviter les non-dits (comme dans les cas de vols, viols ...). Mais il faut éviter de convoquer une réunion ou AG extraordinaire pour le moindre problème. **Il faut éviter la « réunionniste »**, chronophage, qui rend la communauté moins efficace dans ses actions et entreprises. *« A toute chose, il faut justes proportions garder ».*

5 Les causes des échecs des écolieux, écovillages

Mais auparavant, on doit déjà réfléchir pourquoi certaines expériences communautaires n'ont pas perduré et se sont finalement terminées par un échec. Par exemple, pourquoi l'expérience fourériste (de Fourier), hippies, de certaines communautés dans le Larzac, par exemple n'ont pas perduré dans le temps.

D'une manière générale dans tout projet, même ceux poursuivant les intentions les plus nobles ou élevées, l'enfer peut être pavé de bonnes intentions.

Les dérives conduisant aux échecs :

- Squatter un site, sans avoir les autorisations et titres de propriétés nécessaires.
- Lancer une activité commerciale (vente de boisson, maison d'hôte, activité agricole ...) ... sans avoir les autorisations nécessaires.
- Cultiver le cannabis, consommer de la drogue, l'alcoolisme ou encore de cacher des criminels ou terroristes en fuite.
- Tomber sous la coupe d'un gourou, de personnes déséquilibrés, d'escrocs, plus ou moins « sincères », recherchant en apparence le bien des autres, mais surtout le pouvoir, sur les consciences, les richesses, le sexe et afin d'assouvir leurs fantasmes.
- Le fait que certain aient un statut privilégié (les dispensant par exemple de travail) par rapport à d'autres.
- Le manque de discipline, le caractère asocial, les problèmes psychologiques (psychose, paranoïa, troubles de la personnalité narcissique) de certains membres (non détectés à temps).
- La recherche de l'irrationnel et le soutiens aux thèses pseudo-scientifiques (médecines « douces » et thérapies irresponsables et dangereuses pour la santé, le fait de vivre, en permanence, dans « l'autre monde », celui des esprits ...), bref un manque de réflexion et d'esprit critique.
- Être dépensier, vivre au-dessus de ses moyens, être irresponsable au niveau financier (le contraire de la « sobriété heureuse »), s'endetter, sans moyen réaliste pour pouvoir rembourser cette dette.

Si les membres sont travailleurs, honnêtes, respectueux des lois, inventifs pour trouver des sources de financements, s'ils sont économes, normalement, la communauté ne devrait pas subir le fléau de la dette qui peut pourrir la vie de celle-ci.

¹ La Communauté du Chemin Neuf, qui réside à l'Abbaye Notre Dame des Dombes, commercialise ses produits d'abbaye _ dont sa Musculine G, un aliment énergétique _, dans la boutique de l'Abbaye, dans d'autres boutiques et par envois postaux.

Cf ; <https://fr.wikipedia.org/wiki/Musculine>

² Si les membres pouvaient fonctionner d'une manière synergétique (d'une façon collégiale ...), cela serait l'idéal. Sans qu'il y ait une dictature de la majorité sur la minorité ... Toute décision doit être expliquée, motivée, pour susciter la plus grande adhésion.

Voici quelques conseils de mes amis concernant les écovillages (écolieux ...) :

1) Il faut que les futurs membres se rencontrent souvent de visu, et *non virtuellement par Internet (FB, skype ...)*, afin de se connaître, petit à petit, de se frotter les uns aux autres et de s'accorder sur les valeurs, la vision (philosophique), la charte du projet. Eventuellement, avant d'acheter, louer un lieu (Chaque membre payant le même loyer à égalité. Si l'entente ne marche pas, les membres de la communauté perdront moins de plumes financièrement).

2) Il vaut mieux que les **membres payent une part financière identique**, pour lancer le projet, afin d'éviter les problèmes d'inégalité de pouvoir entre membres. Cela pour éviter l'éventualité qu'un membre se permette de dire, en position de force, la fameuse phrase « *si t'es pas content tu t'en vas, c'est moi qui ai tout payé* ».

3) Trouver ce qui vous correspond dans un ordre : a) trouver le travail ou un emploi, b) trouver la terre, c) lancer le projet et d) enfin, rechercher la sécurité (c'est l'avis d'un ami éleveur de moutons bio dans les Alpes Maritimes).

Note : Les grandes demeures, châteaux et terres de l'église ne manquent pas et pas grand monde pour s'en occuper.

*Regardons comment le Monastère de Lérins, sur l'île Saint-Honorat, au large de la baie de la ville de Cannes, a réussi. En 2014, l'abbaye et ses 22 moines réalisent un **chiffre d'affaires de 4 millions d'euros** grâce notamment à leur vignoble de huit hectares et aux croisières organisées depuis le port de Cannes, la congrégation possédant depuis 1988 une concession qui lui assure le monopole de la liaison entre le port et l'île dont elle est propriétaire. **Mais ce monopole obtenu contre la promesse de préserver la vocation monastique du site et de protéger son environnement suscite une concurrence avec les bateaux-taxis et un contentieux juridique avec la principale compagnie maritime locale.** En 2016, l'abbaye bénéficie d'une méthode inédite de financement participatif via les réseaux sociaux pour entreprendre des travaux de restauration et recueille 30 000 euros.*

Voyons ces autres points de vue, ci-après :

L'échec des communautés et des écolieux tient dans les points suivants :

- *Principalement à cause de "l'esprit d'indépendance" des Français, de l'importance de leur ego, de leur refus d'accepter que pour des personnes se rencontrent et bâtissent ensemble, il est nécessaire que chacun "incurve sa trajectoire individuelle" pour arriver à une trajectoire commune, sans laquelle aucun cheminement commun n'est possible, sans laquelle aucun écolieu n'est vivable et pérenne. Mais c'est impossible puisque chacun estime que sa trajectoire est la seule bonne, et que **c'est à l'autre de changer** :*
- *La **position "propriétaire"** (donc décisionnaire) de celui qui est à l'origine du financement principal, crée de fait une autocratie non-dite qui empoisonne vite les relations et détruit ou rend impossible tout esprit de participation/construction.*
- *Pour les écolieux, les propositions mises en commun et partagées sont insuffisantes en comparaison avec les **complications juridico-administratives** et les inconvénients afférents, et la "mayonnaise ne tient pas".*
- *Pour les communautés, la croyance que le choix "politique" est en soi suffisant et dynamisant pour unir les participants. Ce n'est pas parce qu'on choisit "politiquement" la liberté affective et sexuelle qu'on résout de fait les problèmes de jalousie et de possessivité.*
- *La croyance que partager un beau paysage, l'idéal écologique et une tondeuse à gazon, sont des raisons suffisantes pour que les gens se sentent unis et motivés. C'est trop peu, la "mayonnaise" ne prendra pas.*

VOIR AUSSI : <http://www.onpeutlefaire.com/articles/a-ecovillages-1.php>

Source : les raisons des échecs [des écolieux], http://ecolieuxdefrance.free.fr/CONCEPTS/raisons_des_echecs.htm

- *Voir aussi : Brisons les rêves, <https://verslecolieublog.wordpress.com/2016/06/25/brisons-les-reves/>*
- *Et quand cette page sera disponible : Créer un écovillage : 90% d'échecs ! Pourquoi ?, <https://www.lasmala.org/creer-un-ecovillage-90-dechecs-pourquoi/>*

- *Comment créer un écovillage en France ? Réflexions et démarches*, <https://toitsalternatifs.fr/conseils-pratiques/comment-cree-un-ecovillage-en-france-reflexions-et-demarches/>
- *Ecovillages : utopie ou réalité ?*, <http://www.onpeutlefaire.com/ecovillages-premiere-partie>
- *Ne pas rêver les écolieux*, <https://www.permatheque.fr/2016/11/23/ne-pas-rever-les-ecolieux/>

6 Subventions et statut juridiques pour les projets agricoles

Pour les subventions de la région, **il faut une capacité agricole et avoir moins de 40 ans, ensuite il faut un permis d'exploiter, toujours avec une capacité agricole ou un diplôme agricole.**

Pour avoir droit aux subventions, il faut participer à un programme personnalisé à la chambre d'agriculture du lieu où vous voulez vous installer et un stage de 21h obligatoire.

Il y a besoin d'un plan économique sur 5 ans, avec plan de production, compte de résultat et bilan prévisionnel, avec investissements.

Dans le PE (petites entreprises), la part personnelle doit être séparée de la part professionnelle, autrement dit, seuls les investissements liés aux activités professionnelles sont pris en compte, les emprunts les concernant dépendront de la capacité à produire et générer du résultat comptable.

Les emprunts liés à la part personnelle dépendront des revenus connus ou prévisionnels.

7 Recommandations pour les projets agricoles

Pour le terrain, il est essentiel de faire des prélèvements pour une analyse de sol. Il ne faudrait pas que se retrouver avec une terre archi-pauvre et avec peu de profondeur de sol. Pour cela, il s'équiper d'une tarière, et prélever à plusieurs endroits différents.

A savoir, plus l'on monte en altitude, moins les terres se prêtent à la culture du légume, car il y a peu de profondeur. Cela peut convenir pour les plantes aromatiques, mais pas pour les légumes.

S'assurer d'un accès suffisant à l'eau pour toute l'année et que la zone à cultiver ne soit pas en zone N³, sinon il sera impossible légalement de poser de serres (car il faut penser aux cultures d'hiver pour assurer de la production suffisante pour toute l'année).

8 La réglementation des chambres d'hôte

La France est très règlementaire et impose des contraintes règlementaires, quasiment pour tout (il y a quasiment des lois pour tout). Les chambres d'hôte n'y échappent pas.

³ Zone N : Il s'agit de **zones naturelles et forestières** qui correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels (zones Natura 2000 ...).

En zone N, le principe est celui de l'inconstructibilité, dans un souci de sauvegarde. Le code de l'urbanisme laisse toutefois la possibilité de définir des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels des constructions peuvent être autorisées, à condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. A donc été créé le secteur Nh, qui correspond à des enclaves construites dont les bâtiments n'ont pas de destination agricole ou forestière, On distingue les secteurs Ni, correspondant aux zones de camping et d'équipements sportifs et de loisirs. On distingue les secteurs Np, correspondant aux périmètres de protection des captages d'eau potable.

Certains secteurs naturels sont soumis à un risque d'inondation ou à un risque minier (reportés sur les plans de zonage par des trames spécifiques). Les secteurs soumis aux risques devront respecter les règles spécifiques définies pour se prémunir de ces risques. Source : http://carto.siig.fr/doc_urba/300273/n.pdf

8.1 Les aptitudes professionnelles

L'hôte doit disposer d'excellentes aptitudes relationnelles et organisationnelles. **Il doit soigner l'accueil de ses clients, partager sa passion pour sa région, veiller à l'état irréprochable des lieux et au bon fonctionnement des différents équipements.** Il est important de **se montrer très réactif pour répondre aux demandes de la clientèle et gérer les situations d'urgence** (panne d'un équipement, problème de plomberie, etc.). **L'activité**, et plus particulièrement l'exploitation des chambres d'hôtes, **requiert une très grande disponibilité** (y compris le week-end).

8.2 Les contraintes à l'installation

La location d'un meublé de tourisme ou de chambres d'hôtes doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie du lieu de l'habitation concernée.

Il est également nécessaire de s'enregistrer auprès du centre de formalités des entreprises du greffe du tribunal de commerce. L'attribution d'un numéro SIRET permet, notamment, d'obtenir l'agrément auprès de l'agence nationale des chèques de vacances.

Lorsque l'activité est exercée à titre habituel ou principal, l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la Chambre de commerce et d'industrie est obligatoire.

S'il s'agit d'une activité complémentaire, aucune inscription au registre du commerce et des sociétés n'est obligatoire.

Le propriétaire reporte les revenus tirés de ses locations sur sa déclaration de revenus (catégorie "bénéfices industriels et commerciaux"). Il peut opter pour le régime micro-BIC (pour les meublés classés et les chambres d'hôtes, un abattement forfaitaire de 71% pour charges est appliqué pour l'imposition de ses revenus locatifs dans la limite de 82 800 euros annuels) ou pour le régime réel (déduction du montant réel des charges).

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoit pour les loueurs dont les recettes atteignent 23 000 €, l'affiliation au Régime Social des Indépendants (possibilité d'option pour le régime général). Les loueurs de meublés classés bénéficient d'un abattement de 87% sur l'assiette de cotisations au-delà du seuil de 23 000 €.

A noter, l'affiliation au Régime Social des Indépendant est obligatoire lorsque le revenu imposable (après abattement ou déduction du montant réel des charges) généré par l'activité de chambres d'hôtes dépasse 13% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 5 099 euros en 2017).

8.3 Les principaux points de la réglementation professionnelle

Pour ces points, consulter cet article « La réglementation des chambres d'hôte et gîtes »,

<https://www.jesuisentrepreneur.fr/informations-sectorielles/cafe-hotel-restaurant/chambres-d-hotes-et-gites/la-reglementation-des-chambres-d-hotes-et-gites.html>

8.4 Statut juridique et fiscal

Voir dans cette rubrique « Les guides pratiques / Mes impôts & taxes » pour connaître le taux de TVA qui s'applique à notre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices : <https://www.jesuisentrepreneur.fr/outils-et-guides-pratiques/mes-impots-et-taxes/>

Voir dans notre rubrique « Les guides pratiques / Mon régime social » pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire : <https://www.jesuisentrepreneur.fr/outils-et-guides-pratiques/mon-regime-social/>

9 Le lieu proposé (exemple)

La maison, située dans un lieu isolé, est une fuste de 140 m², tout équipé, possède un grand terrain de 5000 m².

Voir l'annonce de vente de la maison sur cette page web :

https://www.dordognevallee.com/mercoeur+19+chalet+vente+r15828530.html?marche=1&transaction_url=vente&type_url=propriete-domaine-chateau&com=mercoeur&dep=19



La photo de la maison.

Mercœur est une commune située en Corrèze, dans le Massif central entre Brive-La-Gaillarde et Aurillac. Elle est brièvement bordée au nord par la Maronne, un important affluent de la Dordogne. Communes limitrophes de Mercœur : La Chapelle-Saint-Géraud, Hautefage, Reygade, Sexcles, Altillac, Cahus (Lot), Camps-Saint-Mathurin-Léobazel. Elle a 250 ha en 2015. Les Rivières les plus proches : la Dordogne (au sud) et la Maronne (au nord).

Au centre du village, un bar tabac qui fait station-service. Le supermarché, le plus proche, est à Argentat à 15 mn en voiture. Mercœur est à environ 510 m d'altitude.

La région est occupée surtout par un habitat dispersé, très vert, constitué de petits villages, de beaucoup de hameaux, de fermes d'élevage, beaucoup de bois (la région est très boisée) et des prairies à vache (Je constate que c'est région d'élevage et forestière pour la production de douglas et autres conifères).

On peut recevoir l'internet par GSM par SFR.

Pour venir à Argentat, la gare la plus proche est celle de Brive-la-Gaillarde.

Le lieu est beau, isolé, sauvage, nature, mais à 500 m d'altitude.

A noter qu'à 500 m d'altitude, on peut faire pousser des fruitiers (pommiers, amélanchiers, bleuet du Canada ...) et légumes (choux, chicorée ...).

Mais nous avons d'autres propositions de lieux moins chers (même inférieurs à 100.000 €).

Il faut éviter de manger toutes nos économies pour juste l'achat de l'écolieu.

Il faut prévoir de nombreuses dépenses additionnelles : achats de matériels ou de plantes pour certaines activités commerciales, rénovation ou réaménagement de l'écolieu (pour des activités de maison d'hôte ...).

Prévoir au moins 30.000 € supplémentaires en dépenses additionnelles.

10 Financement par la production et les services (exemple)

Concernant le financement de l'achat de la maison (qui est vendue 159.000 €, frais de notaires inclus) :

Voire trouver des subventions de la région, pour la création d'une exploitation bio (?).

(On a déjà trouvé 115.000 €). Il nous reste 44.000 € à trouver.

Il nous faut ne pas commettre d'erreur au niveau financier => sinon danger d'être dans le rouge.

Compléments éventuels de revenus :

- 1) Choix temporaires si défaut de rentrées d'argent : Mon salaire sur place : 1500 € / mois (informaticien) ou 1200 € / mois (ouvrier du paysage) (est-ce rentable avec ce montant ?).
- 2) (Choix temporaires si défaut de rentrées d'argent : Le salaire de S. : 1500 € / mois (analyste, préparatrice ?)).
- 3) La location de mon appartement parisien : 600 € / mois – les impôts (Olivier m'a déjà trouvé le locataire, que je connais déjà).
- 4) La location de mon box parisien : 100 € / mois – moins les impôts et le suivi par une agence (MG'Appart ... une agence, en bas de chez moi, que je connais).

Il faudrait réaliser un business plan (mais je n'ai aucune expérience dans ce domaine, ni dans le domaine de la gestion financière d'une entreprise).

Comme il semble qu'il n'y ait pas beaucoup d'emploi sur place (en Corrèze, Dordogne, lot ...) a) d'informaticien ou de paysagiste (pour moi) et b) d'analyse (pour S.), nous sommes prêts à faire de l'intérim.

Ci-après, ne sont que quelques idées pour l'écolieu (la « maison ») à Mercoeur (19430) (Corrèze).

10.1 Productions des jardins / vergers (potagers, aromatiques, plantes fruitières tropicales (?) ou méditerranéennes)

Sur le terrain de 5000 m², pouvoir créer :

1. Un très beau **jardin paysager**, avec des espèces du monde entier _ y cultiver les arbustes pour les haies épineuses (30aine de variétés) _ voir mon livre.
2. Un jardin de **plantes aromatiques** (rares ...), de plantes et fleurs **sauvages** comestibles (voir le livre de François Couplan)⁴.

⁴ berce, marjolaine, poivre des murailles (sédum acre), Poivre du Sichuan (*Zanthoxylum bungeanum* et *Zanthoxylum simulans*) (arbuste épineux), Lyciet commun (*Lycium barbarum* ou *Lycium europeum*) (arbuste épineux – baie de gogie), Poivre des moines (Gattilier) (*Vitex agnus-castus*) (en plus il est décoratif en paysagisme), angélique, bourache, houblon, ails des ours, sureau, mélisse citronnée, violettes odorantes (*Viola odorata*), lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), égopode (*Aegopodium podagraria*) (Attention !! apiacée qui ressemble à la cigüe), la grande mauve, Le plantain lancéolé, chardon, Printemps : oseille sauvage, pimprenelle, asperge sauvage, ... fleurs de robinier (juin), Été : Amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*), Amarante queue-de-renard (*Amaranthus caudatus*), Pourpier (*Portulaca oleracea*), Fenouil sauvage (*Foeniculum vulgare*), Câpres (*Capparis spinosa*), Criste-marine (*Crithmum maritimum*) [pas évident], Automne : (Ortie), (Pissenlit (*Taraxacum officinale*)), Plantain (*Plantago spp.*), Chénopode Bon-Henri (*Chenopodium bonus-henricus*), Hiver : bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), racine de bardane, Cynorrhodons (confitures), Sorbes (confitures), Prunelles (confitures), Salades sauvages : hiver: mâche sauvage ou doucette (*Valerianella*), porcelle (*Hypochaeris*

3. Une **jardin-potager**, pour nos besoins, et ceux du gîte d'étape (pois, tomates, poivrons, melons, aubergines, concombres, thym, fines herbes, basilic, ...).
4. Un jardin de **plantes fruitières tropicales (?) ou méditerranéennes** _ celles qui habituellement ne supportent pas le gel⁵ => ce qui nécessiterait éventuellement une serre en polyéthylène⁶.
5. Eventuellement, culture de spiruline (dans une serre, avec un bassin en anneau, avec une bâche étanche (avec des raccords étanches), un système de brassage, un séchoir solaire ...

Précautions : le voile d'hiver (ou une serre) est vraiment nécessaire pour les plantes tropicales et méditerranéennes (donc surcoût).

Le prix de l'eau est 1,15 € le m3 d'eau de ville (hors taxes Adour-Garonne : 0,33 €, 0,05 de taxe prélèvement), plus un abonnement de 70 € / an. (Il faut se renseigner sur les risques de sécheresse, le type de sol).

(Selon l'agence immobilière qui vend la propriété, la maison aurait une fosse septique pour les rejets d'eau. Sinon, prévoir, plus tard, un bassin à phytoépuration, avec des massettes et phragmites).

Chaque espèce serait cultivée en petite quantité, mais ayant une **très grande diversité de plantes** (plantés serrées).

La vente de ces plantes serait la principale source de revenus de l'écologiste.

Voire production et vente de confitures, de sirops, jus de fruits, tisanes ...

Il faut éviter les invendus, en les recyclant dans les repas pour les hébergés (clients).

Clients : restaurants, épiceries fines (chics), voisins ...

10.2 Offrir des services : des formations ...

Formations :

- 1) Au paysagisme (plusieurs modules)
- 2) Animateur nature (pour les sorties scolaires)
- 3) Design en permaculture.
- 4) Semaine d'initiation au jardin potager,
- 5) Découverte des plantes sauvages comestibles (et identification des plantes toxiques) [animations écolo-botaniques].
- 6) Découverte des plantes bioindicatrices [idem].
- 7) Randonnées pédestres comme guide nature (plante, faune, flore, ornithologie, patrimoine ...), dans la région (en plaine < 500 m d'altitude).
- 8) Sorties en vélo.

radicata), à partir de mars : laitron des champs (*Sonchus arvensis*) et le laitron des maraîchers (*Sonchus oleraceus*), **Divers** : pousse de tilleul, lamprolabe, cardamine, l'alliaire, l'achillée millefeuille, la primevère, pétales de soucis des champs, bourgeons floraux des coquelicots, ombelles du sureau, pétales d'églantier, mouron blanc, ou mouron des oiseaux (*Stellaria media*) (toute l'année), fénugrec, oxalis corniculé (*Oxalis corniculata*), armoise (*Artemisia vulgaris*), Châtaignes, glands de chênes, mûres, Noisettes, Nombriil de venus (*Umbilicus rupestris*), sève de bouleau, Renouée du Japon (salades lorsqu'elle est jeune), benoite urbaine (Feuille et racine), Cresson de fontaine, Berce spondyle, Consoude, pousses de sapin, Epiaire, ... Reine-des-prés, calament, genièvre, livèche (ou ache des montagnes), fleurs d'érythron et de silène, absinthe, bourgeons d'épicéa, bourgeons de feuilles de berce, arroches sauvages,

⁵ Pour le jardin de plantes tropicales et méditerranéennes : 1) physalis (type coqueret du Pérou), 2) fruits de la passion (variété *Passiflora edulis* var *flavicarpa*), 3) Avocatier petit type Hass (résiste à -5°C), 4) Goyavier du Brésil/Chili (*Feijoa sellowiana*) (-15°C), 5) Cédriatier (agrumes rares), 6) citron caviar (*Citrus australasica*), 7) gingembre ...

⁶ Rendre leur culture possible par l'utilisation de murs noirs plein sud _ voir solutions de Sepp Holzer _ serre avec chauffage par le composteur ou le digesteur, ... _ Utilisation de voile de protection hivernale ... + utilisation de diffuseurs brumisateurs d'eau chaude, contenant un antigel naturel (potasse ?), à découvrir / à trouver, en période de gel, à pulvériser sur les plantes gélives ...

9) Soutien psy pour les malades souffrant de céphalées de tension et de quelques maladies psychosomatiques (silence du lieu, sommeil etc.).

10) Massages et développement personnel (à voir ?). Car il faut éviter toute « charlatanerie »).

La vente de ces formations serait la seconde source de revenus de l'écolieu.

1. Séchage et conditionnement pour tisanes, décoctions ...
2. Plantes séchées (bouquets, pot-pourri ...), plats culinaires possible (à livrer), bougies (, savon aromatiques) ...
3. (Plus tard, éventuellement, huiles essentielles).
4. Elever quelques chèvres (pour le lait, les yoghourts et le fromage), des alpagas (eux servant à la laine et comme animal de bât) [mini-ferme pédagogique, pour attirer les scolaires et leurs enseignants].
5. (Moutons d'Ouessant bains, contenus avec des filets pour l'enclos).
6. Un poulailler avec des poules pondeuse.
7. (Ecrire un livre sur la marche et la randonnées (et la survie dans la nature)).
8. Pour plus tard : aménager un dortoir de gîte d'étape indépendant, pour randonneurs (attirer les randonneurs de la région]
9. Offrir des repas simples : aligots, rösti ou plats végans à base de plantes sauvages (il faut que les plats soient bons et gastronomiques, pour attirer les clients) => Autorisation d'ouvrir un gîte.

Autorisation d'ouvrir un commerce.

Il faudrait faire évoluer l'offre et la limité, en fonction de l'évaluation de la réussite de telle ou telle offre. On ne peut pas tout faire et les journées n'ont que 24 heures.

10.3 Les besoins pour la création de cet écolieu

- Trouvez les êtres humains, ayant de grandes qualités morales, travailleurs, solidaires, bienveillants.
- Autorisation d'ouvrir un commerce.
- Avoir le bon PLU (plan locale d'urbanisme), qui vous autorise à créer ou ouvrir boutique, commerce, implantations
- Limiter les achats et les besoins, les investissements (acheter chez Emmaüs, dans certains dépôts, obtenir des dons). Cela pour éviter de se mettre dans le rouge financièrement, surtout au début.

- Les besoins à venir, à combler progressivement au cours des années :
 - 1) Dans la dépendance, pouvoir y ranger 1) le matériel de jardinage, 2) des vélos, 2) véhicule (un vieux 4X4 à plateau ou une mini-camionnette à plateau : 504 ...) : 5000 € ? [En tout cas, il me faut à tout prix un véhicule, camionnette ? break ?).
 - 2) De meubles à acheter au dépôt vente ou Emmaüs local ou bon coin local.
 - 3) Après, il y a tout le matériel de paysagisme (à acquérir petit à petit) [ça c'est cher > 5000 € _ voir la liste ci-jointe].
 - 4) Une citerne pour récupérer l'eau de pluie du toit.
 - 5) Réaliser un site web pour faire découvrir : connaître l'écolieu.
 - 6) Extincteurs ... plus tard sprinklers (coûteux) pour la maison fuste (qui est toute en bois).
 - 7) Un grand frigo.
 - 8) Séchoir solaire.
 - 9) Pièce sèche et ventilée (à voir).
 - 10) Plus tard, alambic pour les huiles essentielles.

Benjamin Lisan

Tel : 06.16.55.09.84

Email : benjamin.lisan@free.fr et benjamin.lisan@gmail.com

11 Exemples de chartes et de visions pour les écolieux

Elles peuvent nous être une source d'inspiration, lors de la discussion de la charte et de la vision de l'écolieu.

11.1 Résumé de la constitution de l'écovillage Abundant Dawn

Les règles financières, de copropriétés, du savoir vivre ensemble etc. sont décrits, à l'avance, dans un certain nombre de documents, sur lesquels les membres de la communauté doivent s'entendre. Voici ci-dessous la liste des documents sur laquelle est basée l'entente entre membres de la communauté d'Abundant Dawn. Cette liste peut suggérer des idées et solutions pour la gestion des problèmes entre les membres :

Entente d'Abundant Dawn

Enoncé de la vision. La communauté d'Abundant Dawn : qui, quoi et pourquoi ?

Constitution en Personne morale et statuts. Une partie des documents d'Abundant Dawn comme organisme à but non lucratif.

Politique d'adhésion. Droits et responsabilités des différents types de membres, engagements, congés sabbatiques, membres à temps partiel, résiliation de l'adhésion.

Structure générale de la communauté. Sections sur la structure juridique et la culture communautaire, les processus de gouvernance et de prise de décision, la structure et la formation des unités, ainsi que les frais d'adhésion à une unité. (Une « unité » est une petite communauté à l'intérieur de la plus grande.) Ce document aborde la question de l'équilibre entre deux désirs : vivre librement d'une part, et ne pas être affecté par les choix de ses voisins d'autre part (exemples : bruit, nudité, etc.).

Politique alimentaire. Description des achats en vrac et de la distribution des aliments, utilisation du potager communautaire et partage des ressources.

Document sur la résolution des conflits. Ce document est d'avantage un plan évolutif qu'une politique : il décrit les méthodes de résolution de conflits, dont les réunions de processus de groupe, mais sans s'y limiter.

Politique financière. Ce sont les ententes sur les questions d'argent : sources de revenus et dépenses de la communauté, obligations financières des membres, charges assumées ou non par la communauté, scénario en cas d'imprévu. L'entente sur la formule de calcul décrit la méthode utilisée pour calculer le montant de la contribution mensuelle de chaque unité ou sous-comité d'Abundant Dawn, contribution qui s'établit à partir du nombre de personnes et d'automobiles dans l'unité et du revenu annuel de chacun de ses membres.

Politique en matière de visites. Lignes directrices portant sur l'accueil des visiteurs intéressés à se joindre à une communauté.

Politique d'affaires. Mode de fonctionnement pour les membres qui possèdent et exploitent des entreprises dans le cadre de la communauté, directives touchant les liens financiers, le contrôle exercé par la communauté, le statut des non-membres copropriétaires ou employés, les permissions et les contrats.

Aménagement du territoire. Plan d'aménagement général de la propriété collective.

Directives environnementales en matière de construction. Description des différentes dimensions écologiques dont on doit tenir compte dans la construction d'une maison.

Politique en matière de foresterie. Lignes directrices portant sur l'utilisation et l'entretien de la forêt — quand et comment couper les arbres, comment ramasser du bois de chauffage, etc.

Politique en matière d'animaux. Nombre de chiens et de chats par unité et manières de minimiser leur impact (en particulier celui des chiens et des chats qui sortent à l'extérieur), tant sur la faune que sur les membres de la communauté.

Politique d'expulsion. Motifs d'expulsion, procédure pour expulser un membre, résolution des aspects financiers, etc.

Fin de la communauté d'Abundant Dawn telle que nous la connaissons. Cette entente décrit la procédure dans le cas où la vie communautaire devrait être interrompue : comment dissoudre la personne morale, vendre la propriété à une fiducie foncière ou en créer une, continuer à vivre dans les maisons bâties et déboursier certains éléments d'actif. Cette entente a été extrêmement difficile à établir, et peu de communautés pensent à le faire à l'avance (C'est pourtant agir en bons planificateurs).

11.1.1 Charte de la commune du Maquis (extraits)

Les parties en rouge, ci-après, seront les plus difficile à respecter et / ou à admettre pour les membres.

- **Aucune vie ne saurait être soumise à une autre** sans attenter à cette liberté. Toute servitude est contr'humaine.
- [...]
- Le bilan social de la solidarité entre les individualités se montre tout au long de l'histoire supérieur à celui de la compétition.
- [...] le gouvernement de soi par soi-même et l'auto-organisation collective fondent le socle des rapports sociaux.

- [...] **Chaque groupe ou individu s'engage** à en assurer la pérennité, notamment **par la prise en charge collective de toutes les charges financières.**
- **Nulle secte, parti, syndicat ou groupe apparenté ne peut devenir membre de la Commune du Maquis.**
- **La Commune du Maquis n'est dotée d'aucun organe de Direction, elle fonctionne sans hiérarchie institutionnelle, sur les principes de la libre association et des modes d'organisation horizontaux et anti-autoritaires. Aucune entité [association adhérente à la commune] ne peut faire partie de La Commune du Maquis si existent en son sein le moindre rapport de domination, le moindre lien de subordination et d'exploitation entre individus.**
- Chaque entité [association dépendante de la commune] doit participer aux divers mandats qui permettent le bon fonctionnement de La Commune du Maquis. **Les mandats sont impératifs, rotatifs et révocables.**
- Dans leurs relations d'échanges matériels et de services, les membres de la Commune du Maquis privilégient les rapports non marchands, les pratiques d'entraide, de partage et de don.
- Tout investissement immobilier fait sur le lieu poursuit le bien commun et la construction collective de ce projet. **Aucune contrepartie ne saurait être réclamée en cas de départ.** Les différentes modalités de financement sont définies dans les accords pris en assemblée.
- L'activité interne de chaque entité adhérent à la Commune du Maquis est autonome. Chaque entité est responsable de ses membres et de ses activités du début à la fin.
- Les membres de la Commune du Maquis sont extrêmement attentifs à la préservation du domaine et agissent pour le maintien dans un parfait état biologique des terres, dans le respect de ses richesses géologiques, naturelles et historiques.
- Les membres de la Commune sont extrêmement attentifs au respect du bien-être animal tant au niveau de la faune sauvage que des animaux domestiques.
- Chaque groupe ou individu prenant part à La Commune du Maquis s'engage à respecter les valeurs et règles de la présente charte. Chaque membre de la Commune du Maquis veille au respect de celle-ci et à son application.

L'assemblée du 29/06/2017, Bois Bas, Ferme du Maquis. Charte de la Commune du Maquis, <http://www.cravirola.com/spip.php?article129>

11.1.2 Politique envers les animaux

Un problème que ne perçoivent souvent pas les futurs membres d'un écovillage est les problèmes que peuvent poser les animaux domestiques, tels chats ou chiens, surtout dans un habitat écologiquement préservé :

Par exemple, des chiens, non gardés dans une arrière-cour, peuvent retourner naturellement à l'état de meute. Des chiens libres peuvent tuer plusieurs petits mammifères, dont certains des chats et des chatons des membres. Les problèmes posés par le meilleur ami de l'homme peuvent aboiements, excréments, puces, jardins et potagers ravagés, fuite de la faune. Les chiens et chats peuvent être aussi utiles : les chiens serviront à chasser les cerfs des potagers et les chats à éliminer les rongeurs qui s'attaquent aux réserves de nourriture. Fido et Minou sont souvent les bienvenus, mais il faut penser à les encadrer. Conscients que les animaux domestiques peuvent représenter des membres importants de la famille, les fondateurs d'Earthaven ont permis aux nouveaux arrivants de garder leurs chiens (le nombre total ne devant toutefois pas dépasser cinq ou six), et il était entendu qu'ils ne pourraient en reprendre une fois ceux-ci morts. Abundant Dawn a pour sa part élaboré un plan unique en son genre qui régleme le nombre de chats et de chiens par voisinage selon la population qui l'habite.

Certaines communautés optent pour des ententes stipulant, par exemple, que les chiens doivent être gardés dans un espace clôturé, ou attachés, ou que chiens et chats doivent porter une clochette pour avertir les animaux sauvages de leur approche. etc.

Source : *Vivre autrement. Ecovillages, communautés et cohabitat*, Diana Leafe Christian, Les éditions Ecosociété, Montréal, 2006. Pages 149 et 150.

11.2 Exemples d'énoncés de visions

11.2.1 Lost Valley Educational Center, en Oregon

UNE COMMUNAUTÉ PEUT MODIFIER les documents décrivant sa vision pour s'adapter à de nouvelles idées ou circonstances.

Vision (1996)

- Constituer une ressource vitale pour la création d'une culture axée sur le développement durable pour la région nord-ouest du Pacifique.

Mission (1996)

- Aider les gens à créer des modes de vie axés sur le développement durable en leur fournissant des occasions d'apprendre à développer les compétences et la conscience qui promeuvent les modes de vie joyeux, harmonieux, coopératifs et respectueux de leurs congénères et de la Terre.

Buts (1996)

- Concevoir et offrir des occasions d'apprentissage de qualité supérieure pour le développement des compétences et de la conscience nécessaires pour adopter un mode de vie axé sur le développement durable.
- Fournir un environnement nourricier, aidant et réceptif qui aidera les participants à atteindre leurs buts et à retirer toute la quintessence de leurs expériences d'apprentissage.
- Fournir les ressources financières et les moyens d'exploitation pour soutenir et accroître les activités du centre éducatif.

Énoncé de vision (1999)

La mission du Lost Valley Educational Center consiste à créer et à favoriser des relations mutuellement bénéfiques entre les êtres humains et tous les autres éléments de la trame de l'existence. Nous croyons que ces relations sont la voie vers le mieux-être et la survie.

Afin de nous aider dans notre mission, nous projetons de fonder et de faire vivre une communauté intentionnelle et un centre éducatifs destinés à atteindre trois buts qui sous-tendront toutes nos activités :

- Éduquer le plus grand nombre dans des domaines comme l'écologie, l'agriculture durable, les environnements d'origine humaine, la croissance personnelle et spirituelle et le développement communautaire.
- Vivre selon une éthique d'ouverture à la diversité spirituelle ; faire la preuve qu'il est possible de créer des gagnains honorables et des économies durables ; aider les êtres dans leur croissance et leur guérison personnelles et agir comme gardiens de notre propriété afin de soutenir et de guérir la Terre pour les générations à venir.
- Participer à la communauté globale, former un réseau avec d'autres entités et faciliter l'évolution des sociétés coopératives et des relations socialement responsables sur tous les plans.

Nous nous engageons à apprendre et à enseigner cette façon de vivre.

11.2.2 Earthaven Ecovillage, en Caroline du Nord

Les paragraphes suivants sont tirés du document *New Vision* :

Nous sommes les membres et les pionniers d'un écovillage planifié et axé sur la permaculture, activement engagés dans la création d'une communauté sacrée, soutenant l'autonomisation personnelle et activant la transformation culturelle. Nous partageons la vision d'une communauté où les relations sociales sont saines ; la spiritualité, vitale et diversifiée ; les systèmes écologiques, axés sur le développement durable et où le mode de vie n'exige qu'une intervention minimale pour une satisfaction maximale.

L'entente *ReMembership Covenant* d'Earthaven décrit l'objectif et les buts suivants :

Objectif

Constituer une communauté évolutive, à l'échelle d'un village, vouée au soin des gens et de la Terre, en apprenant, en pratiquant et en démontrant les compétences nécessaires à la création d'une culture holiste durable, en reconnaissance et en célébration de l'unité de toutes vies.

Buts

1. Rendre conscient notre lien avec l'Esprit et la Terre et notre interdépendance avec tous les éléments de la vie.
2. Faciliter notre transition vers une vie simple et belle.
3. Nourrir un monde de plus en plus abondant en favorisant les systèmes vivants et en réduisant notre consommation des ressources.
4. Encourager l'apprentissage continu et la croissance des membres de la communauté, en reconnaissant que chacun est à la fois enseignant et étudiant.
5. Préserver notre bien-fonds en assurant une gérance appropriée, en désignant certaines zones comme aires de nature sauvage et en utilisant nos ressources selon de justes principes écologiques.
6. Mettre sur pied un centre d'apprentissage qui servira à démontrer par les faits notre vision holiste.
7. Envisager un avenir positif et réparateur et développer les compétences nécessaires à sa création et à son maintien.
8. Promouvoir la guérison personnelle et planétaire sur tous les plans.
9. Servir la communauté locale et globale et lui tendre la main, encourager la diversité culturelle et spirituelle ainsi que toute forme d'expression créative, en visant l'inclusion, l'intégration et la célébration par l'entremise d'activités communautaires responsables.
10. Favoriser la croissance de notre village jusqu'à ce que nous ayons au moins 66 locataires de lot.
11. Encourager la mise sur pied d'entreprises respectueuses de l'environnement, dont les membres seront propriétaires et gestionnaires.
12. Dans la mesure de nos moyens, soutenir activement les communautés intentionnelles, la permaculture et les mouvements de réforme foncière.

11.2.3 Abundant Dawn, en Virginie

Voici l'énoncé de vision d'Abundant Dawn :

- Nous créons une culture aimante et axée sur le développement durable. Nous vivons en lien étroit les uns avec les autres, nous coopérons et partageons nos ressources, de manière à pouvoir vivre plus légèrement et plus joyeusement sur Terre.
- Comme nous cherchons à nous accomplir par le service, et travaillons à la responsabilisation sociale et écologique, nous respectons la diversité des choix de vie de nos membres.
- Dans l'harmonie ou le conflit, nous nous rencontrons en personne, avec ouverture et affection. Chacun de nous s'engage à aller au-delà de ses peurs et de ses blessures pour découvrir et partager ses vérités les plus profondes.
- Nous honorons l'étincelle divine dans tous les êtres.

Le texte suivant est tiré des documents de vision d'Abundant Dawn :

Abundant Dawn entend devenir une grande communauté (peut-être 40 à 60 personnes) constituée de quatre ou cinq sous-groupes que nous appelons unités. Les unités sont suffisamment petites pour que l'ensemble de ses membres

puissent s'asseoir dans une même pièce et prendre une décision. Les décisions concernant les questions importantes comme l'effectif, les enfants, le logement et l'importance de la coopération économique sont prises à l'échelon de chaque unité, la communauté dans son ensemble y allant au besoin de sa contribution.

Ce cadre nous fournit certains des avantages d'une grande communauté (diversité de population, partage d'une vaste propriété, d'un tracteur et d'un centre communautaire) et certains des avantages d'une petite communauté (vie en groupes intimes, apport direct quant aux décisions influençant notre vie, réunions où nous nous rencontrons, en personne).

Chaque unité se voit attribuer quelques acres qu'elle doit gouverner et utiliser à sa guise. En accord avec les directives de notre énoncé de vision, notre plan d'aménagement, nos lignes directrices en matière d'écologie et certains autres accords généraux, les unités sont encouragées à mettre en œuvre leurs propres façons de vivre ensemble.

Nous incluons intentionnellement une gamme de modèles économiques allant du partage complet des revenus aux ménages financièrement indépendants.

Les principales décisions, par exemple celles concernant le plan d'aménagement de l'ensemble de la propriété, sont prises par consensus par tous les membres d'Abundant Dawn. Nous pourrions passer à une prise de décision par consensus des représentants de chaque unité à mesure que notre communauté prendra de l'expansion.

Source : *Vivre autrement. Ecovillages, communautés et cohabitat*, Diana Leafe Christian, Les éditions Ecosociété, Montréal, 2006. Pages 365 à 369.

11.2.4 Exemples d'accords communautaires

Registre des décisions, communauté de Buffalo Creek

L'EXTRAIT SUIVANT EST TIRÉ du registre des décisions de la communauté de Buffalo Creek (un pseudonyme) ; il illustre les types d'entente que peuvent conclure les communautés en formation, avant même la recherche d'une propriété. La vision de Buffalo Creek consiste, pour une communauté d'amis profondément liés, à vivre en milieu rural une existence axée principalement sur la spiritualité. Bien que le groupe ait rédigé un compte rendu détaillé de toutes ses rencontres, le registre ne contient que les décisions prises par ordre chronologique. Il sert de « mémoire collective » quand il s'agit d'étudier de nouvelles questions et de faire connaître le groupe aux visiteurs et aux nouveaux membres.

15 septembre : Nous avons nommé la communauté « Buffalo Creek ». Nous mettons l'accent sur les liens interpersonnels, et la vie communautaire en constitue la conséquence logique.

21 octobre : Cinq critères définissent le membre actif : (1) être d'accord avec l'énoncé de mission et les accords de la communauté ; (2) payer 150 dollars (ou 75 dollars pour être inscrit sur la liste d'attente) ; (3) participer à au moins un groupe d'action et aux réunions générales ; (4) ne pas être absent plus de deux fois consécutives des réunions générales ou des rencontres des groupes d'action ; et (5) être déjà qualifié financièrement pour acheter un lot et bâtir une maison. Les membres actifs ont droit à une unité d'habitation réservée ; ils participent aux prises de décision et ont accès à la bibliothèque communautaire.

Nous réservons au moins un tiers des foyers aux familles qui ont des enfants de moins de 16 ans.

Les réunions sont ouvertes et tous peuvent y assister. On demandera, par contre, aux membres non actifs d'y assister à titre d'observateurs seulement. Ils ne prendront pas part aux prises de décision ni à l'atteinte d'un consensus.

En ce qui concerne les prises de décision, chaque ménage a droit à un vote ; ce dernier peut être divisé si les membres d'un même ménage choisissent de voter différemment.

Nombre de ménages souhaités : 24.

16 décembre : Nous verserons un acompte ou une option sur une propriété seulement à partir du moment où nous aurons atteint 24 ménages actifs.

19 janvier : Un ménage peut vendre sa position (3e, 16e, etc.) sur la liste des effectifs. La position des ménages est modifiée à la hausse aussitôt qu'il y a une place vacante ; chacun passe à l'échelon supérieur.

16 mars : La liste d'attente se limite à 50 % des membres actifs. Ainsi, il peut y avoir 12 membres sur la liste si la communauté compte 24 ménages actifs.

20 avril : Afin d'être exécutoire pour l'ensemble de la communauté, toute décision doit remporter l'assentiment des deux tiers des ménages.

On considérera qu'une décision prise par consensus répond aux exigences du règlement précédent.

18 mai : La communauté accorde à l'équipe de coordination le droit d'approuver par consensus les dépenses inférieures à 500 dollars. Une décision ne faisant pas l'unanimité, ou une dépense excédant 500 dollars, devra être soumise à l'approbation de tout le groupe.

15 juin : Nous avons formé un fonds pour le site. Dès le 1er août, chaque ménage actif sera tenu de déposer 250 dollars chaque trimestre dans la trésorerie communautaire, qui les conservera pour défrayer les dépenses encourues pour obtenir le lot où sera érigé la maison communautaire, dépenses qui incluront (sans s'y frais professionnels, juridiques et autres. De plus, ces obligatoires » seront déposées dans un compte à intérêt raisonnable.

Les principales décisions que nous prendrons lors de la prochaine réunion porteront sur la création d'une « clause de sortie » pour tout membre actif souhaitant quitter le groupe de Buffalo Creek, ainsi qu'une clause de défaillance » pour le cas où un membre actif ne pourrait honorer les paiements trimestriels.

11.2.5 « Ode » au respect et à la responsabilité, Community Alternatives Society

Les membres de la Community Alternatives Society habitent leur propre immeuble d'appartements dans le centre-ville de Vancouver, ainsi qu'une ferme en milieu rural ; ils ont intitulé leur accord une « ode » plutôt qu'un « code » de comportement, pour lui donner une poésie et moins bureaucratique. Je vous suggère de l'utiliser pour stimuler votre réflexion quand vous étudiez les questions les ententes de comportement que votre groupe aura à rédiger.

Les sept zones de respect

1. Respecter les frontières personnelles, toucher autrui d'une façon appropriée, ne pas faire usage de violence (respect physique).
2. Respecter les émotions et les sentiments d'autrui ; être responsable des miens (respect affectif).
3. Être honnête, communiquer avec autrui à l'aide de moyens de communication respectueux, entendre ce qu'autrui a à me dire (respect verbal).
4. Respecter mon droit à la vie privée, à la solitude, à la tranquillité et à la sécurité dans mon espace personnel, accorder le même respect à autrui, et négocier l'utilisation des zones communautaires (respect du territoire).
5. Prendre soin de la propriété individuelle, communale et collective (respect matériel).
6. Respecter la diversité d'autrui : âge, sexe, origine ethnique, orientation sexuelle, pratique spirituelle, capacités physiques et mentales (respect de la diversité).
7. Respecter la structure communautaire et le processus de prise de décision par consensus (respect de la communauté).

Les sept domaines de responsabilité

1. Assister consciencieusement aux réunions communautaires.
2. Être responsable de la communication de mes idées et de mes sentiments.
3. Donner du temps et de l'énergie à la communauté en participant aux corvées et aux tâches, et négocier la durée et les conditions de toute réduction de ma participation à l'activité communautaire dont je pourrais avoir besoin.
4. Lorsque vient mon tour, siéger comme membre actif à un comité et à l'équipe de planification.
5. S. Être franc et consciencieux en matière de responsabilités financières.
6. Informer la communauté que des visiteurs viennent séjourner pour une longue période ; informer les membres de tout changement survenu dans ma situation personnelle qui pourrait avoir des répercussions sur la communauté ou sur ma capacité à contribuer.
7. Informer rapidement les personnes responsables de toute violence ou violation grave dont je pourrais être témoin en ce qui a trait aux domaines de responsabilité et aux zones de respect.

Processus de résolution de conflits :

1. Dialogue entre les parties en cause. (Si une des parties ne se sent pas en sécurité, passez à la deuxième étape. Si quelqu'un a été témoin ou victime d'une violation flagrante, passez directement à la troisième étape.)
2. Séance(s) d'écoute et de clarification. Chaque partie invite à la séance un membre de la communauté en qui elle a confiance pour la représenter ; le groupe de quatre travaille ensemble à la résolution du conflit.
3. Consultation du comité de responsabilisation en matière de respect et de responsabilité. Le groupe de représentation / résolution peut requérir l'aide et les conseils du comité quand les deux premières étapes n'ont pas eu le résultat escompté. Si les parties en cause ne sont pas prêtes à résoudre le conflit, le comité leur demande de s'engager par contrat à atteindre l'autonomisation personnelle.
4. Contrat d'autonomisation. Les parties ont un mois pour soumettre par écrit et présenter à la communauté un plan d'action décrivant comment elles entendent modifier leur vie pour répondre aux exigences de la situation. La communauté effectue un suivi mensuel durant tout le contrat, d'une durée de cinq mois. À la fin de cette période, une nette amélioration doit être constatée ou la communauté passe alors à la cinquième étape.
5. S. Dans le cas d'une violation flagrante et sérieuse, la communauté peut choisir cette solution immédiatement. Si les tentatives de résolution du conflit ont toutes échoué, et si la ou les parties n'ont pas honoré leur contrat d'autonomisation avec la communauté, démontrant ainsi un manque d'engagement, la communauté prévoit une réunion d'action communautaire. Les parties en cause peuvent assister à la réunion, mais non prendre part à la prise de décision. Si la communauté atteint le consensus, les parties sont expulsées (6a) et peuvent voir leur adhésion à la CAS révoquée.
6. Absence de consensus. S'il s'avère impossible d'atteindre le consensus lors de la réunion, l'équipe de planification rencontre la ou les personnes ayant fait obstacle à l'action proposée et la ou les personnes qui n'ont pas respecté le contrat d'autonomisation pour chercher une solution.

11.2.6 Politique sur les animaux domestiques, Abundant Dawn

Bien qu'incomplète, la politique d'Abundant Dawn concernant les animaux domestiques illustre le type de réflexion élargie et approfondie que doivent entreprendre les membres d'une communauté devant les questions particulièrement sujettes à controverse, par exemple celle des animaux. Je vous suggère de vous en servir comme point de départ lorsque vous étudierez la question dans votre communauté. (Oui, vous aurez à le faire.)

Termes spéciaux : « unité », sous-groupe ou enclave à l'intérieur de la communauté générale ; « zone sauvage », partie de la propriété abrupte et couverte de forêt ; « zone pastorale », zone de collines et de prés, que la communauté entend aménager.

Ce document constitue l'ensemble de nos ententes concernant les chiens, les chats et autres animaux domestiques. Il ne couvre pas nos accords concernant les animaux de pâturage, comme les vaches, qu'ils soient ou non animaux domestiques.

Animaux en général : nous acceptons d'exprimer clairement à nos visiteurs / membres potentiels notre opinion concernant la présence d'animaux domestiques sur notre terre et de mentionner nos raisons _ faune, pollution sonore, qualité de vie, etc. Nous acceptons de coucher par écrit nos expériences avec les animaux domestiques et nos discussions sur le sujet, de manière que les nouveaux membres comprennent la raison de nos politiques.

Aucun animal ne sera toléré dans la zone sauvage à l'exception des chats en liberté que nous ne pouvons contrôler.

Chiens : Chaque unité disposera de 1,5 jeton pour chien (un jeton représente le droit de posséder un chien). Les jetons peuvent être prêtés, conservés, vendus et négociés entre unités. Ils ne peuvent toutefois être définitivement transférés ; dans ce cas, le transfert est valide uniquement pour la durée de vie de l'animal. Les jetons pour chien (et les limites quant à leur nombre) s'appliquent autant aux chiens vivant à l'intérieur qu'à ceux vivant à l'extérieur.

Tous les chiens devront répondre au processus d'acceptation par les membres.

La communauté ne tolérera pas de chiens en liberté sur la propriété. Aucun chien ne sera toléré dans la zone sauvage et, dans la zone pastorale, ils devront être munis d'une laisse.

La communauté subventionnera un parc clôturé (environ 0,5 à 0,75 acre⁷) où les chiens pourront jouer et courir ; les conditions de leur supervision seront déterminées lors de délibérations ultérieures. Les propriétaires de chiens devront acquitter des frais réguliers (applicables autant aux chiens vivant à l'intérieur qu'aux autres) pour défrayer les coûts de construction du parc, financer son entretien, celui de la clôture et les autres dépenses afférentes au dossier. Les propriétaires de chiens seront responsables de la construction et de l'entretien du parc.

Les unités elles-mêmes ne seront pas entièrement clôturées. Chaque unité pourra, cependant, avoir une cour ou un « enclos clôturés », pour ses chiens.

Les propriétaires seront responsables des soins et du dressage de leur(s) chien(s).

Nous n'accepterons pas de cohabiter avec des chiens qui jappent constamment ou qui sont agressifs envers les gens.

Les propriétaires devront ramasser les excréments de leur(s) chien(s), en particulier dans les sentiers.

Les chiens devront être vaccinés contre la rage et être également castrés (ou hystérectomisés [i.e. stérilisé]).

Le bruit, les odeurs, les puces et autres problèmes seront résolus à la satisfaction de la communauté par le propriétaire du ou des chiens concerné(s). Le propriétaire choisira la méthode de son choix pour éviter que son animal ait des puces. Si elle s'avère inefficace, le propriétaire acceptera les suggestions qui lui seront données, quitte à changer pour une méthode plus efficace.

Chats : Définitions : le chat « en liberté » vit dehors, mais peut quand même avoir accès à un abri intérieur. Le « chat confiné » désigne le chat confiné dans un bâtiment ou dans un enclos doté d'une clôture efficace.

Chaque unité disposera de 1,5 jeton pour chat (un jeton représente le droit de posséder un chat). Les jetons peuvent être prêtés, conservés, vendus et négociés entre unités. Ils ne peuvent toutefois être définitivement transférés ; dans ce cas, le transfert est valide uniquement pour la durée de vie de l'animal. Les jetons pour chat (et les limites quant à leur nombre) s'appliquent uniquement aux chats en liberté. Il n'y a pas de limite quant au nombre de chats confinés, sauf en cas de problème (bruit, odeurs, puces, etc.).

Tous les chats en liberté devront répondre au processus d'acceptation par les membres.

Les chats en liberté devront porter une cloche pour minimiser leur impact sur la faune.

Les chats doivent être castrés et les chattes hystérectomisées. On pourra cependant faire une demande de dérogation dans le cas d'un chat confiné.

Le bruit, les odeurs, les puces et autres problèmes seront résolus à la satisfaction de la communauté par le propriétaire du ou des chats concerné(s). Le propriétaire choisira la méthode de son choix pour éviter que son animal ait des puces. Si elle s'avère inefficace, le propriétaire acceptera les suggestions qui lui seront données, quitte à changer pour une méthode plus efficace.

Les chats devront être vaccinés contre la rage.

Les propriétaires de chats en liberté géreront au mieux le problème des batailles entre chats, s'il le faut en confinant leurs chats à tour de rôle.

Questions futures : Abundant Dawn travaille à établir un consensus quant aux normes de soins pour les animaux domestiques.

Questions à débattre : Selon leur taille, quel est l'espace minimal dont doivent disposer les chiens et les chats ? Quelles seraient les circonstances où la communauté pourrait intervenir si elle soupçonnait abus ou mauvais traitements ?

La communauté n'a pas encore rédigé de politique concernant les animaux domestiques autres que chiens et chats.

Source : *Vivre autrement. Ecovillages, communautés et cohabitat*, Diana Leafe Christian, Les éditions Ecosociété, Montréal, 2006. Pages 370 à 377.

⁷ 1 acre (unité de mesure de surface anglo-saxonne) = 4 046,85642 m²

12 Bibliographie

12.1 Livres sur les écolieux

- [1]. *Vivre autrement. Ecovillages, communautés et cohabitat*, Diana Leafé Christian, Les éditions Ecosociété, Montréal, 2006. Le meilleur livre de conseils pour la création des écovillages, selon l'auteur de ce projet « d'écovillage culturel ».
- [2]. ALEXANDER, Christopher et al. *A Pattern Language*, 1976, www.patternlanguage.com
- [3]. BANG, Jan Martin. *Ecovillages. A practical guide to sustainable communities*. New Society Publishers, 2005, 288p.
- [4]. BEER, Jennifer E. et Eileen STIEF. *The Meditor's Handbook*, Gabriola, New Society Publishers, 1997.
- [5]. BRIGGS, Bea. *Introduction to consensus*, à compte d'auteur, 2000. BUTCHER, Allen. *Community Tools*, 1995, Fourth World Services, 43 p.
- [6]. BUTLER, C.T. et ROTHSTEIN, Amy. *On conflict and Consensus: A Handbook on Formai Consensus Decision-Making*, Takoma Park, Food Not Bombs Publishing, 1991.
- [7]. CAMPPELL, Susan. *Getting real : 10 Truth Skills You Need to Life an Authentic Life*, Novato, New world Library, 2001.
- [8]. COLLIER COCHRANE, Alice. *Roberta's Rules of Order*. 2004, Jossey-Bass Publishing.
- [9]. *Community Directory : A guide to Intentional Communities and Cooperative Living*, Fellowship for Intentional Communities, 2000, www.directory.ic.org
- [10]. DURRET, Charles, HERTZMAN, Ellen et McCAMANT, Kathryn. *Cohousing: A Contemporary Approach to Housing*, Berkeley, Ten Speed Press, 1998.
- [11]. GILMAN, Diane et Bob, *Eco-villages and sustainable communities*, 1991, Context Institute, 213 p.
- [12]. JAKSON, Hildur et SVENSSON, Karen. *Ecovillage Living. Restoring the earth and her people*. Greenbooks Press, 2002, 183 p.
- [13]. KANER, Sam. *Facilitator's Guide to Participatory Decision-Making*, Gabriola, New Society Publisher, 1996.
- [14]. KELSEY, Dee et Pam PLUMB. *Great Meetings ! How to facilitate like a pro*, Portland, Hanson Park Press, 2003.
- [15]. *L'arborescence, guide des alternatives*, Éditions Spontanées.
- [16]. L. CHRISTIAN, Diana. *Finding Community. How to join an Ecovillage or Intentional Community*. New Society Publishers, 2007, 244 p.
- [17]. MOLLISON, Bill et Reny Mia SLAY. *Introduction to Permaculture*, Permaculture resources, 1991.
- [18]. MELTZER, Graham, *Sustainable Community: Learning from the cohousing model*, Trafford, 2005, 180 p.
- [19]. NOZICK, Marcia. *Entre nous. Rebatir nos communautés*. Éditions Écosociété, 264 p.
- [20]. ROSENBERG, Marshall. *La communication non-violente au quotidien*. Éditions Jouvence, 2003.
- [21]. SCOTT HANSON, Chris. *The Cohousing Handbook : Building a Place for Community*, Gabriola, New Society Publishers, 2004, www.cohousingresources.com
- [22]. SHELTH, Jefferson P. *Alternative Lifestyles*, Greenwood Publishing Group, 1986.
- [23]. *Ne plus se laisser manipuler*, Bernard Raquin, Editions Jouvence, 2003.
- [24]. *L'erreur de Descartes*, Antonio Damasio, Odile Jacob, 1994.
- [25]. « *La Révolution d'un seul brin de paille* », Nasunobu Fukuoka, Editeur Guy Tredaniel, 2005.
- [26]. *Agriculture naturelle, théorie et pratique pour une philosophie*, Nasunobu Fukuoka, Guy Trédaniel Ed., 1990.
- [27]. *C'est pour ton bien*, Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant, Ed. Alice Miller, 1999.

12.2 Revues, magazines sur les écolieux

- [1]. Passerelle Eco, 42 rue du Faubourg Figuerolles, 34070 MONTPELLIER
- [2]. www.passerelleeco.info
- [3]. *Revue Silence*, 9 rue Dumenge, 69317 LYON CEDEX 04.
- [4]. lecuyer.philippe@wanadoo.fr, <http://www.alterrenat-presse.com>
- [5]. « Les jardins de lumière. Projet éco », François Thonier, Passerelle Eco n°12, voir aussi http://passerelleeco.info/article.php3?id_article=142
- [6]. Aube: www.laplumedefeu.com

- [7]. Communities magazine : <http://communities.ic.org>
- [8]. La Maison du 21^{ème} siècle : <http://www.21esiecle.qc.ca>
- [9]. Permaculture Activist: www.permacultureactivist.com
- [10]. Self-Counsel Press, éditeur canadien : www.self-counsel.com
- [11]. Ouvertures, le temps du citoyen, <http://www.ouvertures.net/> (rédaction : info(at)ouvertures.net, EDITEUR : APIC : apic(at)ouvertures.net, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pierre Moorkens, Avenue de Tervueren, 81, 1040 Bruxelles, contact(at)fondation-m.org).

12.3 Salons, rendez-vous

« Salon vivre autrement » de Paris, <http://www.rama.1901.org/ev/concept.html>

12.4 Associations, Organisations, réseaux, information

- [1]. Réseau français des écovillages: <http://www.rama.1901.org/ev/reseau.html#projet>
- [2]. Réseau français des écovillages : <http://gen.ecovillages.org/>
- [3]. Réseau Français des Ecovillages : <http://www.citeweb.net/rfev>
- [4]. Global Ecovillages Network : <http://gen.ecovillage.org/>
- [5]. Communauté en fête: <http://web.ncf.ca/di760/HTMLpages/indexfr.html>
- [6]. Communautés intentionnelles: www.ic.org
- [7]. Conflits et consensus: www.consensus.net
- [8]. E.F. Schumacher Society: www.schumachersociety.org
- [9]. Federation of Egalitarian Communities: www.thefec.org
- [10]. Fondation Gaia : www.gaia.org
- [11]. Groupe Conscientia, Consultants en communication non-violente: www.groupeconscientia.com
- [12]. Passerelles Eco: www.passerelleco.info/
- [13]. Réseau canadien des cohabitats: www.cohousing.ca
- [14]. Réseau américain des cohabitats: www.cohousing.org
- [15]. Réseau des écovillages du Canada: <http://enc.ecovillage.org>
- [16]. Route des écovillages: <http://routedesecovillages.com/>
- [17]. Ecovillage touristique en Inde : Soans Holidays (I) Pvt. Ltd., Grace Villa, C. S. Road, Kundapur - 576 201. , Karnataka, India. Tel : 91 8254 231683/230623/230823/4/5/6, M : 94481 20826, Fax : 91 8254 232223. General Information : info@soans.com, Holidays : holiday@soans.com, Site : <http://www.soans.com/EcoVillages.htm>
- [18]. Site Internet de l'auteure Diana Leafé Christian (membre de l'écovillage Earthaven) : www.creatingalifetogether.org
- [19]. Association Toune-sol : Tél. : 04.67.97.08.71, courrier@tourne-ssol.org, Site : www.tourne-ssol.org (<http://flore99.free.fr>).
- [20]. Guide des médias alternatifs, Asso P'tit Gavroche, 9 rue Pierres-Plantées, 69001 LYON
- [21]. ROULE MA FLEUR (rouler au biodiesel), 48220 FRAISSINET de LOZERE, roulemafleurl@free.fr, www.roulemafleurl.free.fr/

12.5 Réseau des AMAP, Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne

Définition générale des AMAP :

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Elle réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir définition au paragraphe suivant et en annexe).

- [1]. Annuaire national des AMAP _ on y trouve un guide pour vous aider à créer votre AMAP _, www.reseau-amap.org
- [2]. Réseau AMAP Ile-de-France, www.amap-idf.org
- [3]. Alliance Rhône Alpes, <http://www.alliancepec-rhonealpes.org>
- [4]. Réseau des AMAP de Midi-Pyrénées, www.amapreseau-mp.org
- [5]. Réseau AMAP de Haute-Normandie, <http://reseau-amap-hn.com>

12.6 Ecovillages, écolieux

Communautés anglophones :

- [1]. Abundant Dawn: www.abundantdawn.org
- [2]. Dancing Rabbit Ecovillage: www.dancingrabbit.org
- [3]. Earthaven Ecovillage: www.earthaven.org
- [4]. Lost Valley Educational Center: www.lostvalley.org
- [5]. Mariposa Grove: www.mariposagrove.org
- [6]. Sowing Circle OAEC: www.oaec.org

Communautés francophones et fermes écoles à l'agro-écologie :

- [1]. Bureau Administratif L'Arche Belgique: www.larche.be
- [2]. Cité-Écologique de Ham-Nord: <http://cite-ecologique.net>
- [3]. Cohabitat Québec: www.cohabitat.ca
- [4]. Coopérative Cravirola: www.cravirola.com
- [5]. ECOlonie — Centre Ecologique International: www.ecolonie.org
- [6]. Écovillage du MONT RADAR: www.leradar.org
- [7]. Grèbe: www.grebe.ca
- [8]. L'Arche de St. Antoine: www.arche-de-st-antoine.com
- [9]. L'Arche Région Suisse La Corolle: www.arche-helvetia.ch
- [10]. Le Sénevé: www.multimania.com/seneve
- [11]. Les Trois Fontaines: www.fraternet.org/arche3font/
- [12]. TerrAvie: www.terravie.org
- [13]. Ecovillage de Végan (Ardèche) : <http://pageperso.aol.fr/villagevegan07/>
- [14]. Ferme du Bec Hellouin - Eco-centre du Bec Hellouin - Formations en agroécologie, www.fermedubec.com
- [15]. L'école de permaculture du Bec Hellouin, www.ecoledepermaculture.org

12.7 Sources sur les plantes sauvages comestibles

- a) <https://www.consoglobe.com/16-plantes-sauvages-comestibles-cg>
- b) https://www.gerbeaud.com/jardin/cuisine_fleurs/plantes-sauvages-comestibles-printemps,1245.html
- c) https://www.gerbeaud.com/jardin/cuisine_fleurs/salades-sauvages-plantes-comestibles,1381.html
- d) <http://naturanim.free.fr/spip.php?article26>
- e) <https://jardinage.lemonde.fr/dossier-935-herbes-sans-cuisine-grands-chefs.html>
- f) https://www.lemonde.fr/culture/article/2013/05/19/la-cuisine-sauvage-de-cedric-denaux_3312817_3246.html
- g) <http://www.jeansulpice.com/fr/livres-de-cuisine/5-plantes-sauvages-a-cuisiner-avec-jean-sulpice/>
- h) <http://www.lefigaro.fr/gastronomie/2015/01/03/30005-20150103ARTFIG00001-la-cuisine-des-plantes-pas-si-sauvage.php>

- i) <https://magazine.laruchequiditoui.fr/cuisine-sauvage-faites-vos-courses-dans-les-pres/>
- j) <https://www.timeout.fr/paris/le-blog/le-druide-de-paris-met-les-plantes-sauvages-au-service-de-la-grande-cuisine-042016>
- k) <https://reporterre.net/Il-se-nourrit-de-plantes-sauvages>
- l) http://www.ecologiste.org/contents/fr/p148_Cuisine_sauvage.html

12.8 Livres sur les plantes sauvages comestibles

- Les ouvrages de François Couplan : Bonnes mauvaises herbes, La cuisine sauvage, Le régal végétal ... etc.
- Le chemin des herbes - Les plantes sauvages, Thierry Thévenin, Ed. Lucien Souny.
- Sauvages et comestibles : Herbes, fleurs & petites salades, Marie-Claude Paume, Ed. Edisud.
- François Couplan & Marc Veyrat, déguster mes plantes sauvages, Ed. Sang de la Terre.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Pourquoi un écolieu	1
3	Ma propre vision personnelle de cet écolieu « idéal »	2
4	Charte éthique (exemples d'écocharte)	2
4.1	La charte éthique proposée pour l'écolieu	3
4.1.1	Respect des habitants et de ce qui nous entoure	3
4.1.2	Ethique de groupe	4
5	Les causes des échecs des écolieux, écovillages	5
6	Subventions et statut juridiques pour les projets agricoles	7
7	Recommandations pour les projets agricoles	7
8	La réglementation des chambres d'hôte	7
8.1	Les aptitudes professionnelles	8
8.2	Les contraintes à l'installation	8
8.3	Les principaux points de la réglementation professionnelle	8
8.4	Statut juridique et fiscal	8
9	Le lieu proposé (exemple)	9
10	Financement par la production et les services (exemple)	10
10.1	Productions des jardins / vergers (potagers, aromatiques, plantes fruitières tropicales (?) ou méditerranéennes)	10
10.2	Offrir des services : des formations	11
10.3	Les besoins pour la création de cet écolieu	12
11	Exemples de chartes et de visions pour les écolieux	13
11.1	Résumé de la constitution de l'écovillage Abundant Dawn	13
11.1.1	Charte de la commune du Maquis (extraits)	14
11.1.2	Politique envers les animaux	14
11.2	Exemples d'énoncés de visions	15
11.2.1	Lost Valley Educational Center, en Oregon	15

11.2.2	Earthaven Ecovillage, en Caroline du Nord.....	15
11.2.3	Abundant Dawn, en Virginie	16
11.2.4	Exemples d'accords communautaires.....	17
11.2.5	« Ode » au respect et à la responsabilité, Community Alternatives Society	18
11.2.6	Politique sur les animaux domestiques, Abundant Dawn	19
12	Bibliographie	21
12.1	Livres sur les écolieux.....	21
12.2	Revue, magazines sur les écolieux	21
12.3	Salons, rendez-vous	22
12.4	Associations, Organisations, réseaux, information.....	22
12.5	Réseau des AMAP, Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne	22
12.6	Ecovillages, écolieux.....	23
12.7	Sources sur les plantes sauvages comestibles	23
12.8	Livres sur les plantes sauvages comestibles	24